

Altrad clôture avec succès son émission inaugurale d'obligations avec une demande significative des investisseurs (Communiqué de presse)

Montpellier, France - 17 juin 2025 – Altrad, un des leaders mondiaux des services à l'industrie, a le plaisir d'annoncer le succès de son **émission obligataire inaugurale**, suite à l'obtention récente de **la note BBB-** par S&P Global Ratings. L'opération a suscité un intérêt exceptionnel de la part des investisseurs, avec un carnet d'ordres dépassant les **6 milliards d'euros** pour une émission initiale prévue de **1 milliard d'euros** - ce qui témoigne de la confiance du marché dans la stratégie, les performances et la qualité de crédit d'Altrad.

En réponse à la forte demande suscitée, Altrad a décidé d'augmenter l'ampleur de cette opération à 1,25 milliard d'euros, en émettant :

- **550 millions d'euros** dans **une tranche à 4 ans**, au prix du MS (Mid-Swap, ou taux de référence utilisé sur les marchés obligataires) +155 points de base, avec un taux annuel de **3,704%**
- **700 millions d'euros** dans **une tranche à 7 ans**, au prix du MS + 205 points de base, avec un taux annuel de **4,429%**

Les deux tranches ont été **largement sursouscrites**, le carnet d'ordres total étant resté supérieur à 6 milliards d'euros tout au long du processus.

*« Il s'agit d'une étape importante pour Altrad », a déclaré **Mohed Altrad**, Fondateur et Président du groupe éponyme. « Le succès de notre première émission obligataire reflète la force de notre modèle d'entreprise, la confiance que nous avons établie avec nos parties prenantes et la reconnaissance par le marché de notre vision à long terme. Cette transaction stratégique permet à Altrad d'optimiser la structure de son capital, en facilitant une transition vers un financement plus équilibré entre le financement bancaire traditionnel et les instruments du marché des capitaux. Nous sommes fiers d'avoir franchi cette étape et reconnaissants du soutien de la communauté internationale des investisseurs ».*

Le produit de l'émission obligataire permettra à Altrad de refinancer un crédit-relais existant et de financer les besoins généraux de l'entreprise. Cette émission permettra au groupe de poursuivre sa mission de prestation de services essentiels à l'industrie, partout dans le monde, dans les secteurs de l'énergie, des infrastructures et de la construction.

Faits marquants / A retenir :

- Émission obligataire inaugurale de **1,25 milliard d'euros**
- Demande totale de plus de 6 milliards d'euros, plus de **5 fois sursouscrite**
- Forte confiance des investisseurs suite à la **récente notation BBB-**
- Renforcement de la position d'Altrad en tant que partenaire industriel se caractérisant par une **forte discipline financière** et un **niveau de confiance mondialement reconnu**

À propos d'Altrad

Altrad est l'un des principaux prestataires mondiaux de services à l'industrie, offrant des solutions à forte valeur ajoutée dans les domaines de l'accès (échafaudage), de l'isolation, des prestations mécaniques et des services connexes, à la fois dans les secteurs de l'énergie, de la construction et des infrastructures. Altrad est également un leader dans la fabrication et la distribution d'équipements de construction légers. Avec des activités dans plus de 50 pays et un effectif de 65 000 salariés, Altrad s'engage en faveur de l'excellence, de la sécurité et du développement durable.

Contact média Altrad :

- **Communication Groupe** : Communications.hub@altrad.com
- **Antoine Martinez** | Tel: +33 (0)6 78 09 73 37 | Email: antoine.martinez@altrad.com
- **Aziza Bouster** | Tel: +33 (0)6 07 96 30 91 | Email: abouster@yahoo.fr

Site Web : www.altrad.com

Avertissement

La diffusion de ce communiqué de presse peut être restreinte par la loi dans certaines juridictions. Les personnes en possession de ce communiqué doivent s'informer des restrictions légales et réglementaires applicables et les respecter.

Les obligations n'ont pas été enregistrées en vertu du « Securities Act » des États-Unis ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières de toute autre juridiction, et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis ou à, ou pour le compte ou le bénéfice de, personnes américaines (telles que définies dans la Règle S du « Securities Act » américain de 1933, tel que modifié) sans enregistrement ou sauf en vertu d'une exemption applicable aux exigences d'enregistrement du « Securities Act » et de toute autre législation applicable en matière de valeurs mobilières. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'achat des obligations, et ne doit pas être interprété comme une offre, une sollicitation ou une vente dans une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.